

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JANVIER 2009

L'an deux mil neuf, le lundi 05 janvier, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 décembre 2008, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

Présents : Y. ARCHAMBAUD, P. BARTHOUD, S. BLANCHARD, H. BOISSON, V. FRÉDÉRIC, P. GENEAU, C. GOUIN, B. GUILLET, M. LAURAINÉ et S. LAVILLE.

Absent excusé : Stéphane GENAUDEAU

Secrétaire de séance : Sylvie LAVILLE

Le procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2008 est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX ÉGLISE

Monsieur le maire fait part au conseil de l'état de délabrement de la sacristie qui nécessite un grattage des murs et de leur rejointoiement.

Un devis estimatif des travaux envisagés demandé au Centre Social de Pons se monte à 689 € TTC.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention de l'Etat (DGE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (Monsieur Bernard GUILLET ne prend pas part au vote) accepte :

- d'engager ces travaux,
- de présenter la demande de subvention,
- de prévoir au budget ces dépenses dont le financement peut être estimé à 576,09 € HT :

- DGE : 25 % + 13 % du HT, soit 218,91 €
- Fonds propres, soit TTC 470,09 €

- et charge Monsieur le Maire de signer tout document en ce sens.

TRAVAUX BATIMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part au conseil de la nécessité de fermer l'ancien préau communal afin d'y entreposer du matériel (tables, chaises,...).

Un devis estimatif des travaux envisagés se monte à 3 662,15 € TTC.

Ces travaux peuvent faire l'objet de subventions de l'Etat (DGE) et du Conseil Général (Fonds de Revitalisation des Petites Communes).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte :

- d'engager ces travaux,
- de présenter les demandes de subvention,
- de prévoir au budget ces dépenses dont le financement peut être estimé 3 062,00 € HT :

● DGE : 25 % + 13 % du HT, soit	1 163,56 €
● Conseil Général : 30 %, soit	918,60 €
● Fonds propres, soit TTC	1 579,99 €

- et charge Monsieur le Maire de signer tout document en ce sens.

QUESTIONS DIVERSES

NOËL

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'achat de chocolats pour les personnes âgées de plus de 75 ans.